

Engagés à vos côtés, pour vos projets de vie.

PRÊT IMMOBILIER
REGROUPEMENT DE CRÉDITS
ASSURANCES
CRÉDITS
PATRIMOINE
ADHÉSION CSF

▶ WEBINAIRE CSF

Le **Groupe Crédit Social des Fonctionnaires (CSF)**,
vous invite à participer à une conférence en ligne en direct :

⇒ jeudi 19 novembre 2026 à 13h.

Construire et financer sa maison individuelle : les clés pour réussir votre projet.

Près de 8 Français sur 10 placent la maison individuelle en tête de leurs aspirations pour leur résidence principale ou secondaire. Pourtant, construire sa maison est un projet d'une vie qui demande de comprendre le cadre légal, d'anticiper les points de vigilance et de connaître les étapes essentielles pour aborder son projet avec méthode et sérénité.

⇒ Au programme :

- Les différentes formules pour construire sa maison.
- Le contrat de construction de maison individuelle (CMI) : ses avantages et ses points d'attention.
- Les grandes étapes du projet, du terrain à la remise des clés.
- Le financement : apport, prêt immobilier, aides et dispositifs possibles.
- Vos questions en direct.

⇒ Les spécialistes :



Franck Petit
Président de Maisons d'en France
Spécialiste contrat et assurance de construction



Sophie Verhaeghe
Directrice d'agence CRÉSERFI
Spécialiste financement projet immobilier

Inscrivez-vous pour recevoir le webinaire en replay !



PDFGE1026WMI - Illustrations : Régis Faller - AdobeStock

Inscrivez-vous !
(nombre de places limitées)

Vous n'êtes pas disponible ? Prenez rendez-vous avec un conseiller Créserfi pour calculer votre capacité d'emprunt.

GROUPE CSF
CRÉSERFI

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les propositions de crédit sont faites par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) **et ses partenaires prêteurs**. Elles sont sous réserve d'acceptation des partenaires prêteurs de CRESERFI, après étude de la situation financière des emprunteurs.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur csf.fr

Les offres d'assurances et d'immobilier neuf sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA). Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle : police FN4608 et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrites auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances et de la loi Hoguet.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter une adhésion annuelle renouvelable (conditions et tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).